

Quelle méthodologie d'intervention pour les travaux dans les cages d'escaliers contenant du plomb ?

Mercredi 17 juin 2020 (Visio)

Intervenants

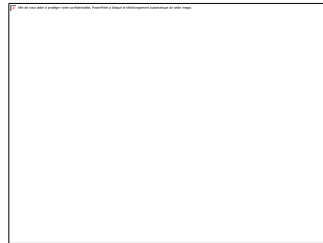
- Mireille Loizeau, Médecin Conseil de l'OPPBTP Ile-de-France
- François Brochet, OPPBTP Ile-de-France
- Nicolas Nocquet, OPPBTP Ile-de-France
- Patrick Ravizza, AR Concept
- Olivier DELALANDE – architecte et CSPS - CAC

*Conférence animée par Stéphane Carmine,
Vice Président de l'Université Européenne des Métiers de la Finition*





*Stéphane CARMINE,
Vice Président de l'Université Européenne
des Métiers de la Finition*

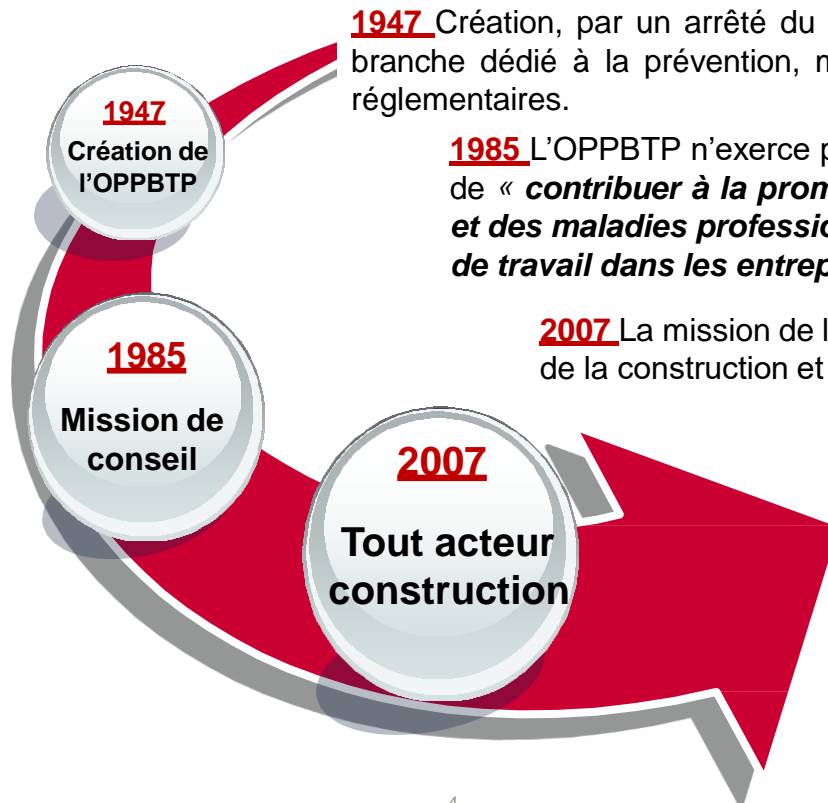




*François BROCHET,
Adjoint Directeur IDF OPPBTP*



Histoire



1947 Création, par un arrêté du ministre en charge du Travail, d'un organisme de branche dédié à la prévention, mais aussi au contrôle de l'application des textes réglementaires.

1985 L'OPPBTP n'exerce plus de mission de contrôle. Son rôle est avant tout de « **contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes** ».

2007 La mission de l'OPPBTP est étendue auprès de tous les acteurs de la construction et s'ouvre au cadre européen.

**Depuis plus de 70 ans,
l'OPPBTP est le conseil de la
branche du BTP
en matière de prévention, sécurité,
santé et amélioration des conditions
de travail.**

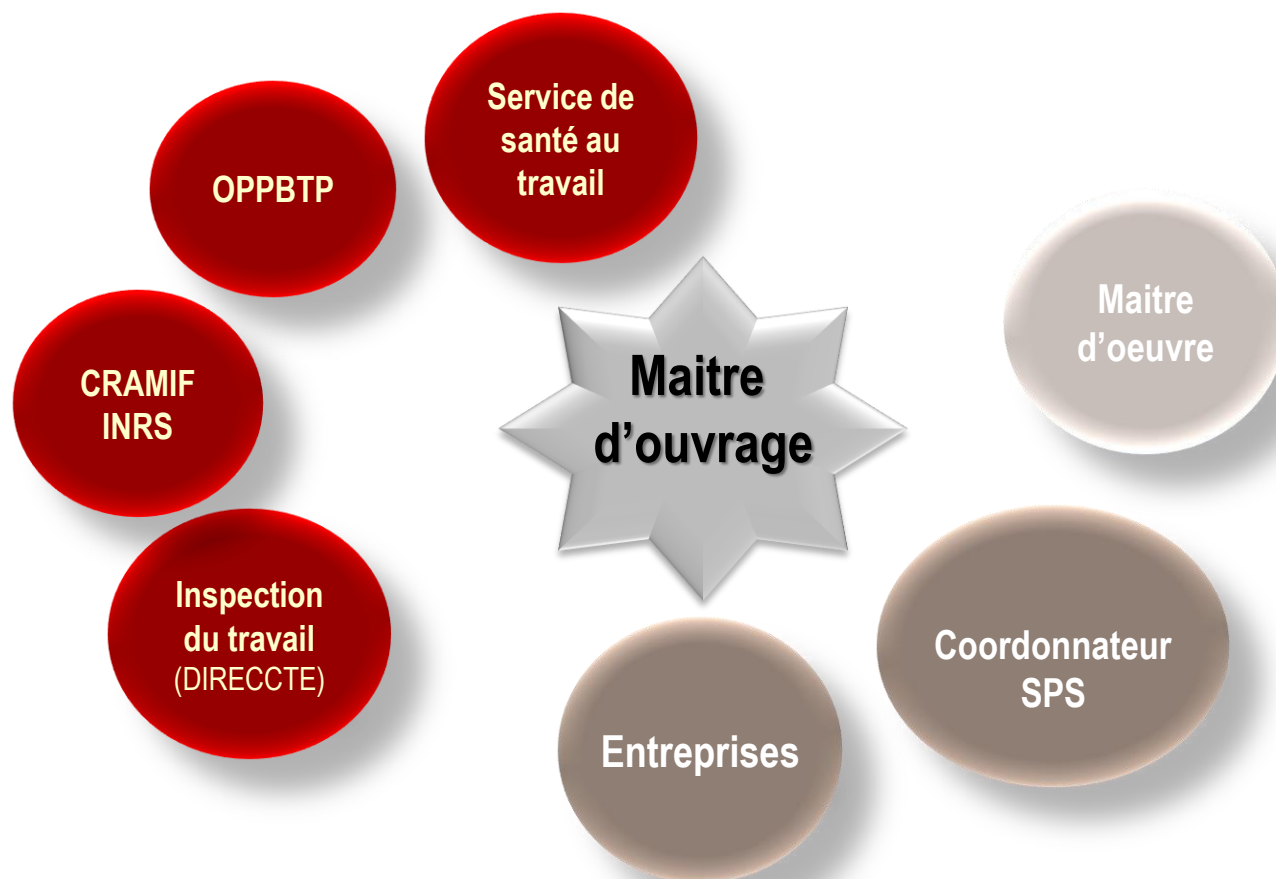
4

2016

©OPPBTP



L'environnement de la prévention, tous acteurs!



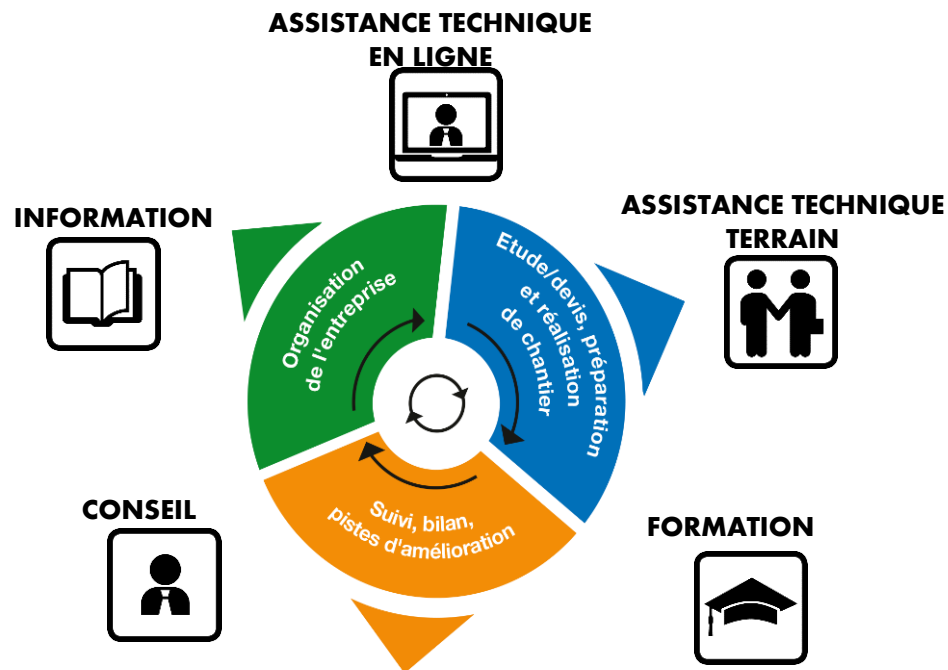
Notre offre de services pour les entreprises du BTP



L'offre de services de l'OPPBTTP



Intégrer la prévention dans toutes les phases d'activité de l'entreprise, avec des outils et services variés



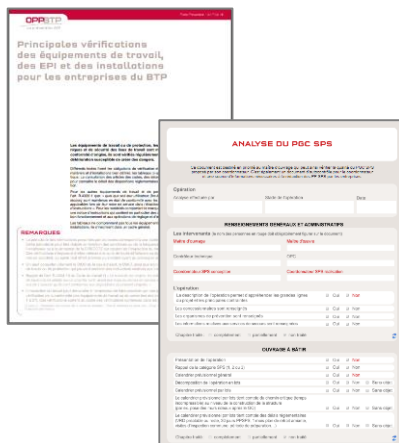
Outils et services de l'OPPBTP



Information



- Des guides techniques, fiches pratiques, formulaires chantier, mémentos, affiches, vidéos...
- Un magazine mensuel **PréventionBTP** et une newsletter
- Des actus BTP, des dossiers par métier et par risque sur le site preventionbtp.fr



Toute la documentation est téléchargeable gratuitement sur le site preventionbtp.fr

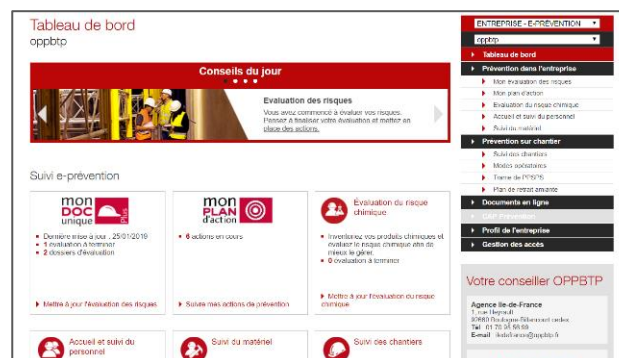


Outils et services de l'OPPBTBTP



Assistance technique en ligne

- Une « **agence en ligne** » : Questions-réponses, tchat, téléphone.
- Un **site internet preventionbtp.fr** avec un **espace e-prevention** sécurisé pour utiliser des outils digitaux de gestion de la prévention : DU, PPSPS, gestion du matériel, gestion du personnel, Plan de retrait amiante... et des APPLIS : PREV'APP Chantier, PREV'APP Echafaudage





Posez ici votre question de prévention

Saisir votre question sous forme de phrase ou une suite de mots clés.

OK

Comment poser une question ?

— ou —

Dialoguez en direct avec nos experts

PAR
TÉLÉPHONE



EN
LIGNE



SUR
RENDEZ-VOUS



Nous sommes à votre écoute du lundi au vendredi de 8H à 18H





Assistance technique terrain

- Des conseillers qui vous apportent leur expertise dans la résolution de vos problématiques prévention sur chantier et la conduite de diagnostics.
- Des ateliers individuels ou collectifs, des réunions d'informations.



Situation
d'urgence

Étude de cas Prévention et Performance

Analyse AT

Participation réunion
CISSCT

Atelier DU collectif

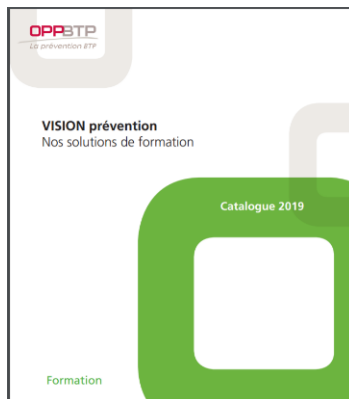




Formation



- Un catalogue formation 100% BTP, en face à face ou e-learning.
- Des modules de **RAPID-LEARNING : D-clic prévention**
- Des vidéos de sensibilisation de 2 minutes : **Minute prévention**
- Un **service d'INGENIERIE** pour personnaliser ou créer des formations sur-mesure





Conseil

- Des conseillers spécialisés dans les démarches de management de la prévention et de conduite du changement vous accompagnent sur le terrain.

Accompagnement du chef
d'entreprise Démarche de progrès
 Contrat d'accompagnement



COVID-19 : Bilan actions menées par l'OPPBTP



Mise à disposition des préconisations et outils indispensables

❑ Réalisation du guide de préconisations OPPBTP paru le 2 avril

300 000 téléchargements à ce jour – Dernière mise à jour le 28 mai

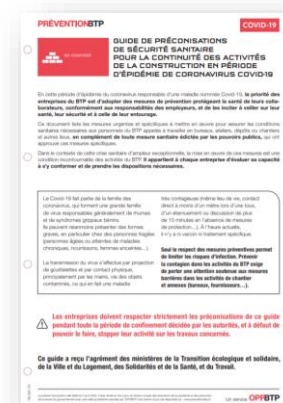
En IDF: 70 réunions de présentation du guide dans les organisations professionnelles

❑ Plus de 40 outils en soutien (fiches conseil, affiches, vidéos, ...)

un million de téléchargements entre le 2 et le 15 avril sur notre site

❑ Questions/Réponses Covid-19 sur notre site

3 300 visiteurs/ jour, réponses à 3 750 questions, 182 000 Questions/réponses consultées



PréventionBTP
Avec l'OPPBTP, simplifiez-vous la prévention des risques.

PreventionBTP En direct

COVID-19 : Bilan actions menées par l'OPPBTP



- ❑ Aide à la mise à jour du Document Unique et trame actualisation PPSPS

50 000 téléchargements + Réunions collectives dans les organisations professionnelles

- ❑ Formation gratuite « Référent COVID » sur 2h30 depuis le 15 mai

1 400 inscrits en cours de formation

- ❑ Création d'une plateforme de partage d'idées et de pratiques COVID 19



Tous nos documents sont mis à jour en fonction de l'évolution de la situation et des besoins des entreprises

Risque plomb – suivi médical

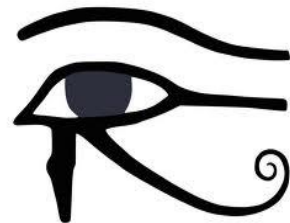


*Mireille LOIZEAU,
Médecin Conseil de l'OPPBTP Ile-de-France*





- **Différentes formes**
 - Métal malléable, résistant à la corrosion ...
 - Inorganiques : oxyde, hydroxyde, sels de plomb (pigments pour peintures)
 - Organiques : naphténate, stéarate (siccatifs peintures glycérophthaliques)
- **Utilisations multiples** du fait de ses propriétés
 - Peintures, canalisations, couverture ...
- Utilisé depuis l'antiquité, effets déjà connus



Plomb et peintures : historique



- Peintures au plomb sur les murs intérieurs, extérieurs, menuiseries et boiseries, dans les enduits ou éléments métalliques
- Indétectable par simple observation
- **Céruse** très utilisée (blanc parfait, pouvoir couvrant, imperméable ...)
 - Interdiction emploi par les ouvriers salariés peintres bâtiment en 1915
 - Interdiction emploi pour l'ensemble des professionnels 1948
 - Interdiction de mise sur le marché 1993
- **Sulfate de plomb** interdit à la vente en 1993 dans les préparations pour peinture
- Pigments à base de **chromate de plomb** interdits en mai 2015
- On trouve toujours du **minimum de plomb**

Plomb dans les peintures



Vigilance

- Interdiction d'emploi de la céruse par les professionnels en 1948 **mais interdiction de commercialisation de céruse et sulfate de plomb date de 1993**
- **Autres dérivés du plomb utilisés** : jaune et orangé de chrome, rouge de molybdène..

➡ Repérage plomb avant travaux doit être réalisé dans tous les bâtiments construits avant 1949 mais présence possible après cette date d'autant que certains revêtements ont pu être recouverts (ossature métallique non visible recouverte de peinture au minium de plomb par exemple).

- **Des peintures contenant du plomb ont donc pu être utilisées après 1949.**

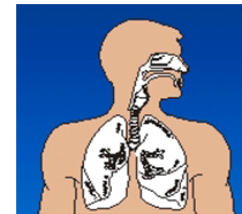
➡ **Date de 1949 ne garantit pas l'absence de plomb dans les peintures**

Voies de pénétration du plomb



■ Voie respiratoire:

- inhalation fumées, vapeurs, poussières



■ Voie digestive:

- Déglutition secondaire des particules inhalées
- Ingestion (consommation aliments/boissons sur les lieux de travail; activité mains-bouche)

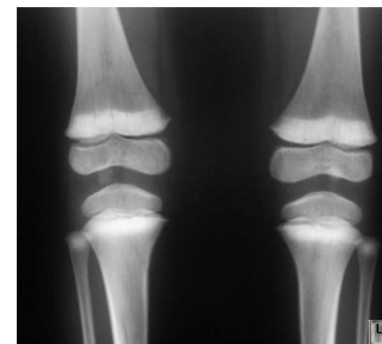
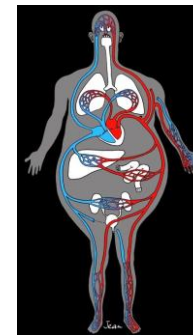
Défaut d'hygiène +++: « Maladie des mains sales »



Distribution dans l'organisme



- Sang
 - 1 à 2 % de la dose interne ($\frac{1}{2}$ vie 30-40 jours)
- Tissus mous : foie, rein, muscles, cerveau ...
 - 5 à 10% de la dose interne ($\frac{1}{2}$ vie 40-60 jours)
- Os : **organe de stockage**
 - 90% de la dose interne ($\frac{1}{2}$ vie 10-30 ans)



Plomb : Toxique cumulatif

L'exposition répétée à des petites quantités de plomb peut, après plusieurs années, être associée à une forte accumulation de plomb dans l'organisme

Valeurs biologiques



- Population générale plomb sanguin (ENNS Fréry 2011)
 - < 85µg/L chez l'homme (P95)
 - < 60µg/L chez la femme
- Valeurs biologiques réglementaires : plombémies (code du travail)

Valeurs seuils
déclenchant un suivi individuel renforcé

Hommes: > 200 µg/L
Femmes: > 100 µg/L

Valeurs limites biologiques
A ne pas dépasser

Hommes: > 400 µg/L
Femmes: > 200 µg/L



- Intoxication aiguë rare, plombémie $> 1000 \mu\text{g/L}$: troubles digestifs, hépatite, atteinte neurologique (céphalées, agitation...) ...
- Intoxication chronique
 - Effets possibles **à faible dose** d'où objectif de toujours maintenir plombémie à un niveau le plus bas possible
 - Actuellement beaucoup de formes peu symptomatiques et peu spécifiques
- Saturnisme infantile : plombémie $50\mu\text{g/L}$

Chez l'adulte

Plombémie ($\mu\text{g/L}$)

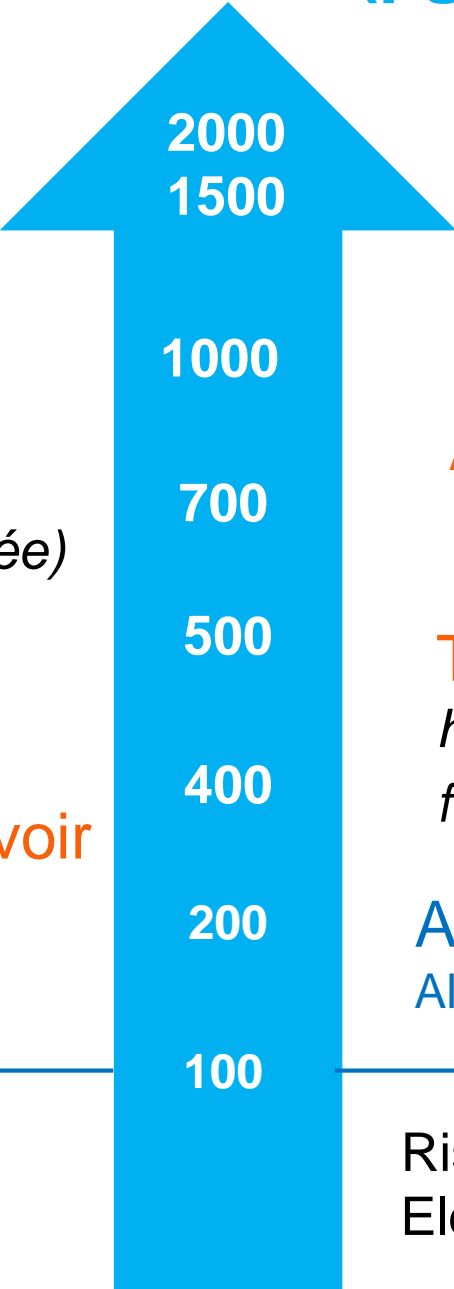


Neuropathie périphérique
Colique de plomb

Atteinte rénale (*exposition prolongée*)
Douleurs abdominales

Augmentation du délai à concevoir
pour les hommes exposés

Diminution de la fonction rénale
Risque augmenté de maladie rénale chronique



Encéphalopathie (+/- décès)
Hépatite

Anémie

Troubles mentaux organiques :
humeur, coordination, concentration, fatigue, libido ...

Anomalie tests neurocomportementaux
Alerte ANSES 2019

Risques chez la femme enceinte
Elévation de la TA et du risque d'HTA



- **Cancérogénicité** : Les méta-analyses d'études épidémiologiques n'ont pu conclure de façon définitive sur l'existence d'un risque cancérogène lié à l'exposition au plomb. Elles ne montrent en particulier pas d'excès de risque de tumeurs cérébrales ou rénales.

- **Reprotoxique catégorie 1A**

Catégorie 1A => substance qui :

- Soit altère la fertilité dans l'espèce humaine
- Soit provoque des effets toxiques sur le développement dans l'espèce humaine.





Plombémie ($\mu\text{g/L}$)

Reprotoxique
1A

Augmentation du délai à concevoir
pour les hommes exposés

Altération du spermogramme

Retard pubertaire
Retard développement
staturopondéral

400

200

100

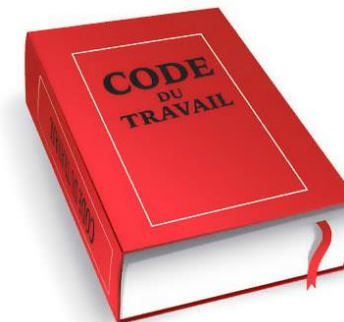
50

Avortement
Accouchement prématuré

Diminution de la croissance foetale
Petits poids de naissance

Pas d'effet
téatogène
démontré

Réglementation



- Réglementation CMR du code du travail (R4412-59 à 93)
 - Evaluation des risques (repérage plomb ++)
 - Mesures préventives
 - Contrôles de l'exposition (VLEP contraignante 0,10 mg/m-3)
- Règles particulières pour le Plomb et ses composés (R4412-156 à 160)
 - Vestiaire sale / douche / vestiaire propre
 - Vêtement de travail ou combinaison jetable
 - Ne pas boire, manger, fumer
- Travaux exposant au plomb métallique et à ses composés interdits aux femmes enceintes et allaitantes (D4152-10 CT)

Suivi médical



- Surveillance individuelle renforcée
 - Déclaration du risque par l'employeur au SST
- Poste à risque particulier
 - Concentration de plomb dans l'air supérieure à $0,05 \text{ mg/ m}^3$ (calculée comme une moyenne pondérée en fonction du temps sur une base de 8h)
 - Ou plombémie supérieure à $200 \text{ } \mu\text{g/L}$ de sang pour les hommes ou $100 \text{ } \mu\text{g/L}$ de sang pour les femmes
- Périodicité de la surveillance médicale renforcée
 - Examen médical avant l'affectation au poste
 - Examen d'aptitude : délai maximum 4 ans et visite intermédiaire dans l'intervalle
 - Adaptation de la périodicité par le médecin du travail



Suivi médical



■ Examens complémentaires

- Prescrits par le médecin du travail

■ Plombémie

- Meilleur indicateur d'exposition
- Bon indicateur de la dose interne à l'état d'équilibre
- Valeur de référence
 - ✓ Population générale 85µg/l chez les hommes (étude ENNS 2011)
 - ✓ Suivi individuel renforcé 100µg/L femme; 200µg/L chez l'homme
 - ✓ VLB 300 µg/l femme et 400µg/L chez l'homme
 - ✓ **Objectif : plombémie la plus basse possible**



■ Résultats biologiques recueillis et analysés par le médecin du travail

Actions en milieu de travail du SIST



- Conseiller de l'entreprise
 - Visites des lieux de travail
 - Aide à l'identification et analyse des risques professionnels
 - Conseils sur les procédés d'intervention
 - Conseils sur les moyens de protection collective et individuelle
 - Conseils hygiène, éducation sanitaire

- En association avec l'équipe pluridisciplinaire

TRG 1 : affections dues au plomb et à ses composés (1919+2008)



Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des travaux
Anémie ... + Plombémie ≥ 800 $\mu\text{g/L}^*$	3 mois	Extraction, traitement, préparation, emploi, manipulation du plomb, de ses minerais, de ses alliages, de ses combinaisons et de tout produit en renfermant. Récupération du vieux plomb. Grattage, brûlage, découpage au chalumeau de matières recouvertes de peintures plombifères.
Douleurs abdominales avec constipation Plombémie ≥ 500 $\mu\text{g/L}^*$	30 jours	
Néphropathies tubulaire ou glomérulaires ... Plombémie ≥ 400 ou 600 $\mu\text{g/L}^*$	1 an / 10 ans	
Troubles neurologiques : Encéphalopathie aigue... Plombémie ≥ 2000 $\mu\text{g/L}$ Encéphalopathie chronique ... Plombémie ≥ 400 $\mu\text{g/L}^*$ Neuropathie périphérique ... Plombémie ≥ 700 $\mu\text{g/L}^*$	30 jours 1 an 1 an	
Syndrome biologique Plombémie ≥ 500 $\mu\text{g/L}$ + PPZn $\geq 20\mu\text{g/L}^*$	30 jours	

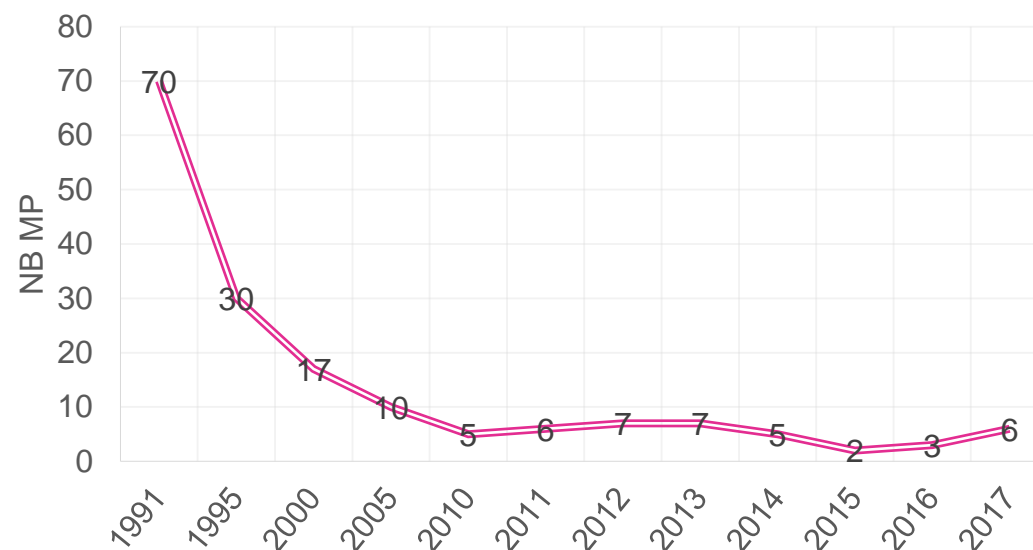
*Plombémie confirmée par une seconde de même niveau

Maladie professionnelle



- Maladie professionnelle reconnue pour des niveaux élevés de plombémie
- Démarche peu connue et longue : sous déclaration

MP RECONNUES RG



Objectif : plombémie la plus basse possible



*Patrick RAVIZZA,
Chef d'entreprise AR Concept*



Présentation du kit Plomb de GESTES



*Nicolas NOCQUET,
Conseiller en Prévention OPPBTP*



Contexte



Les travaux de peinture dans les cages d'escalier dans des immeubles d'habitation représentent une activité significative en Ile de France

Les entreprises qui réalisent ces travaux sont confrontées très souvent à la problématique des peintures contenant du plomb (céruse, minium...)





Demande des entreprises du GESTES

- Protéger la santé et la sécurité des opérateurs et des habitants
- Aider les entreprises dans la communication auprès des Maitres d'Ouvrages et des habitants
- Conseiller une méthodologie d'intervention



Sommaire du « kit » plomb cage escalier



Courrier GESTES & OPPBTP vers les MO / MOE

Modèle de courrier pour les entreprises vers les MO /MOE

Affiche occupants cage escalier

Aide Méthodologique à l'intervention sur matériaux plomb dans les cages d'escalier



Courrier GESTES & OPPBTP vers les MO / MOE



OPPBP
La prévention BTP

GESTES
Groupement
des Entrepreneurs
Spécialisés
dans le Traitement
et l'Embellissement
des Surfaces
PEINTURE - ISOLATION - FINITION - SOL - FAÇADE

ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

A l'attention de Madame / Monsieur le donneur
d'ordres X

A Ville, le JJ/MM/AAAA

En votre qualité de Maitre d'Ouvrage / Syndic, vous devez fournir aux entreprises un diagnostic plomb détaillé, avec le rapport de repérage avant travaux correspondant au périmètre d'intervention, avant la réalisation du devis et les travaux. Le Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) est un diagnostic immobilier qui permet d'informer les occupants de la présence de revêtement contenant du plomb généralement dans les anciennes peintures d'un logement et/ou des parties communes, dans le cadre d'une vente ou d'une location. Il n'est pas suffisant dans un contexte de travaux.

En effet, même si les peintures à base de céruse sont interdites en France depuis 1949, des peintures contenant du plomb ont continué à être commercialisées et utilisées après cette date. Le plomb étant un produit toxique, il est donc indispensable de pouvoir disposer de ce diagnostic y compris pour les bâtiments construits après 1949. L'objectif est de protéger la santé des intervenants et des occupants ainsi que d'assurer la protection de l'environnement.

Sur le plan réglementaire, il vous appartient de mettre en œuvre les Principes Généraux de Prévention comprenant l'évaluation des risques en recherchant toute situation dangereuse (substances dangereuse, ...) et d'intégrer ces éléments d'information (repérage plomb, ...) aux documents nécessaires à la réalisation des travaux (article L 4531-1 du code du travail).

Un diagnostic avant travaux complet prendra en compte tous les éléments susceptibles de contenir du plomb (revêtements, plafonds, marches, contre marches, garde-corps, ...).

La mise à disposition de ce diagnostic en amont du devis permet de garantir la maîtrise opérationnelle et financière du projet.

Un diagnostic tardif engendrerait un allongement des délais et des coûts complémentaires.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Louis MERCIER

Directeur Régional Agence Ile de France

Isabel TALAIA

Présidente de GESTES

**Informers les MO
de leur
obligation
réglementaire
de fournir un
diagnostic
plomb détaillé**

Permet de
maîtriser le
chantier

Évite
l'allongement des
délais et coûts
supplémentaires

Groupement
des Entrepreneurs
Spécialisés
dans le Traitement
et l'Embellissement
des Surfaces



© OPPBP

Modèle de courrier pour les entreprises vers les MO/MOE



ENTREPRISE
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

A l'attention de Madame / Monsieur le donneur
d'ordres X

A Ville _ le JJ/MM/AAAA

Objet : repérage plomb avant travaux incombant au donneur d'ordres

Madame, Monsieur,

Nous sommes consultés pour intervenir sur l'ouvrage situépour des travaux de

Afin de nous permettre de réaliser les travaux en sécurité, pouvez-vous nous faire parvenir les résultats du diagnostic plomb avec le rapport de repérage avant travaux correspondant à notre périmètre d'intervention ?

En effet, même si les peintures à base de céruse sont interdites en France depuis 1949, des peintures contenant du plomb ont continué à être commercialisées et utilisées après cette date. Le plomb étant un produit toxique, il nous est donc indispensable de pouvoir disposer de ce diagnostic y compris pour les bâtiments construits après 1949. L'objectif est de protéger la santé des intervenants et des occupants ainsi que d'assurer la protection de l'environnement.

Sur le plan réglementaire, il vous appartient de mettre en œuvre les Principes Généraux de Prévention comprenant l'évaluation des risques en recherchant toute situation dangereuse (substances dangereuse, ...) et d'intégrer ces éléments d'information (repérage plomb) aux documents nécessaires à la réalisation des travaux (article L. 4521-1 du code du travail).

En votre qualité de Maitre d'O plomb détaillé avant la réalisation au Plomb (CREP) est un diagnostic de présence de revêtement contenant du plomb dans un logement peintures d'un logement d'une location. Il n'est pas suffisant dans un

Un diagnostic avant travaux contenant du plomb (revêtement) La mise à disposition de ce diagnostic est à la charge opérationnelle et financière de l'entreprise. Un diagnostic tardif engendrerait

Madame, Monsieur,

Nous sommes consultés pour intervenir sur l'ouvrage situépour des travaux de

Afin de nous permettre de réaliser les travaux en sécurité, pouvez-vous nous faire parvenir les résultats du diagnostic plomb avec le rapport de repérage avant travaux correspondant à notre périmètre d'intervention ?

Demande au MO

De fournir un diagnostic plomb détaillé

Affiche d'information aux occupants



Réfection de votre cage d'escalier Intervention sur peinture contenant du plomb



Le plomb est dangereux pour votre santé.

Soyez vigilants :



- Utilisez les chemins d'accès mis en place pendant les travaux, certaines zones étant interdites.
- Empruntez la cage d'escalier suivant les horaires définis par le planning de travaux.
- N'enlevez pas les protections mises en place (films plastiques, affichage, ruban de signalisation...).
- Ne touchez pas les supports en travaux (murs...).



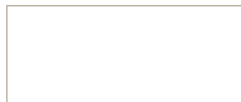
Quelques conseils, après avoir emprunté la cage d'escalier en arrivant à votre domicile :

- Lavez-vous les mains notamment avant de boire, manger ou fumer.
- Essuyez vos chaussures (avec une serpillière humide, lingette...).

La mise en place de ces conseils de prévention permettra le bon déroulement des interventions et un respect des délais, tout en préservant votre sécurité.

Pour toute question, contactez :

au :



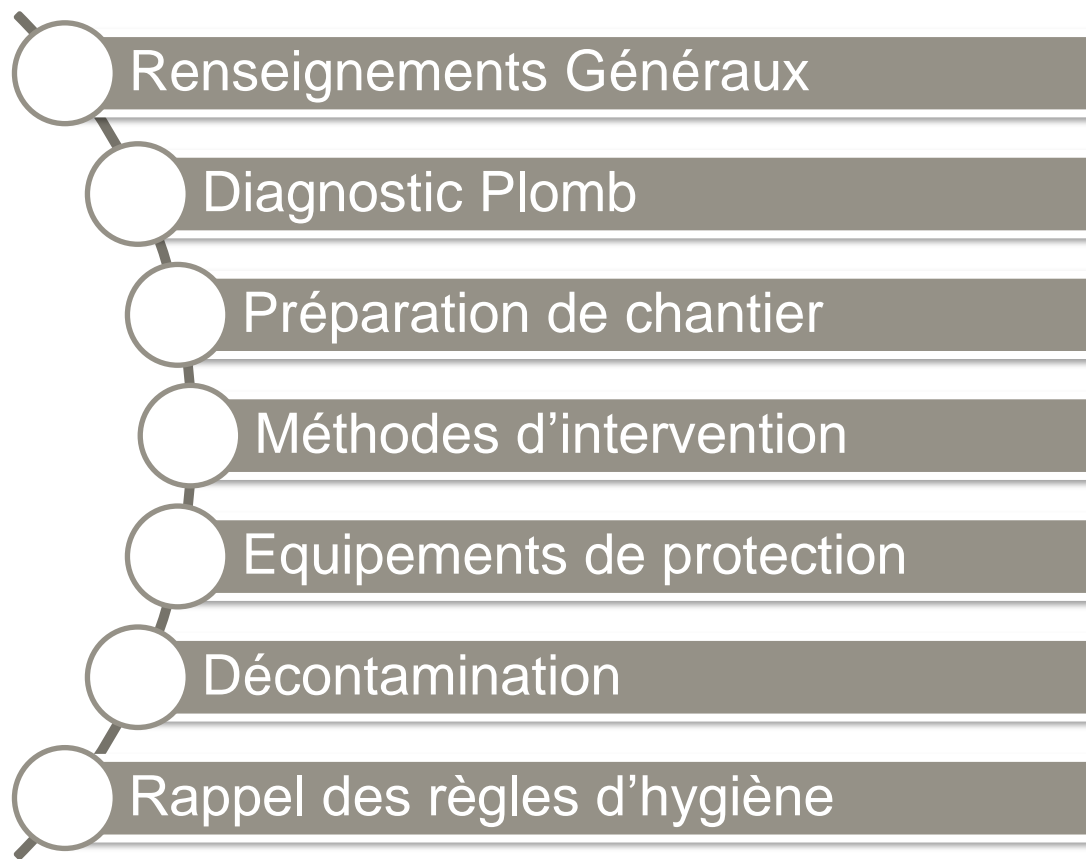
OPPBTP



Aide Méthodologique d'intervention



- Document d'aide à la rédaction de la méthodologie d'intervention dans les cages d'escalier en présence de Plomb



Aide Méthodologique d'intervention



Préalable : formation plomb pour les intervenants (encadrement et opérateurs)

1 - Renseignements Généraux

- Nature des travaux : description succincte des travaux (Nature des travaux, Contexte)
- Intégration de ce document au PPSPS le cas échéant
- Diffusion au médecin du travail

LOGO ENTREPRISE	METHODOLOGIE D'INTERVENTION PLOMB CAGE ESCALIER – modèle v7 <i>(Technique + matériau + protection collective)</i>	Rédacteur : <i>(Encadrant technique)</i> Date :
NOM DE L'ENTREPRISE Adresse		
RENSEIGNEMENTS GENERAUX		
Maitre d'ouvrage / Maitre d'œuvre		
Adresse du chantier		
Date de début et fin de travaux prévisionnels		
Coordonnées du référent travaux de l'entreprise, à contacter pour toute question <i>Nom Prénom, qualité, téléphone, mail</i>		
Intervenants - Formations		
<i>La liste des intervenants sera jointe en annexe comprenant les dates de formations (plomb, SST...)</i>		
Nature des travaux		
<i>Description succincte des travaux :</i>		
A) <i>Nature intervention :</i>		
<ul style="list-style-type: none">• <i>Intervention sur des peintures plomb</i>• <i>Supports (métallique, béton, bois...)</i>• <i>Recouvrement / encapsulage</i>• <i>Déplombage / retrait de peinture au plomb</i>		
B) <i>Contexte</i>		
<ul style="list-style-type: none">• <i>Ascenseur</i>• <i>Nb étage</i>• <i>Site occupé ou non</i>• <i>Coactivité éventuelle</i>		
Diffusion		
Le Médecin du Travail doit être informé avant le démarrage des travaux pour un chantier avec un risque plomb. Le mode opératoire doit lui être transmis pour information et mise en place du suivi individuel de l'état de santé des salariés.		





2 - Diagnostic Plomb

- À obtenir systématiquement auprès du MO /MOE (cf. courrier)
- Le diagnostic plomb ne doit pas se limiter aux immeubles bâtis avant 1949, des produits contenant du plomb ayant effectivement pu être utilisés par la suite
- Résultats des diagnostics en annexe + plan de repérage





3 - Préparation de chantier

- Information des occupants : planning, horaires, affiches, plans, circulation...
- Installation de la base vie
 - Localisation : en sortie de zone ou déporté
 - Zone de pré-décontamination
 - Installations en 3 parties : zone propre / douche intermédiaire / zone sale
 - Solutions possibles : Kit douche / Unité mobile de décontamination à 3 sas / fabriqué sur place



Aide Méthodologique d'intervention



3 - Préparation de chantier (suite)

- Prélèvements surfaciques plomb :
à faire avant travaux => permet de connaître la pollution des surfaces avant votre intervention
- Prélèvements atmosphériques plomb => contrôle du respect de la VLEP :
 - Sur un chantier représentatif (1/an)
 - Répond à une obligation réglementaire
 - Permet de compléter l'évaluation des risques
 - Valide la technique d'intervention habituelle





4 - Méthodes d'intervention

- Phasage prévu
- Isolement de la zone de travaux
 - 2 cas de figure : partage de la cage d'escalier si possible (largeur >2,00) ou confinement de la cage sur toute la largeur
- Techniques d'intervention
 - Recouvrement
 - Décapage par outils manuels (aspiration, avec pulvérisation d'eau...)
 - Décapage chimique (aide au choix décapant de OPPBTP)





4 - Méthodes d'intervention (suite)

- Nettoyage et repli de la zone
 - Nettoyer la zone avec aspirateur THE (Très Haute Efficacité)
 - Pulvériser un surfactant sur polyane
 - Déposer le polyane et mettre en déchet
 - Repasser l'aspirateur + lingettes éventuellement
 - Contrôler avec les prélèvements surfaciques





5 - Equipements de protection

- Protections collectives (voir chapitres précédents)
- Protections individuelles
 - Combinaisons jetables type 5
 - Masques à choisir en fonction du niveau d'empoussièrément
 - Lunettes de protection
 - Gants
 - Surchaussures





6 - Décontamination

Lorsque l'unité de décontamination est déportée :

- Revêtir une combinaison jetable propre en sortie de zone
- Ou effectuer une pré-décontamination dans la zone tampon matérialisée :
 - Aspirer la combinaison ou pulvériser un surfactant
 - Retirer la combinaison et les gants (sac à déchet)
 - Nettoyer le masque intérieur/extérieur (sauf jetable)
 - Remplacer les surchaussures ou utiliser un tapis collant pelable
- Aller vers les douches et vestiaire
- Retirer les vêtements ou les combinaisons jetables et prendre la douche
- Dans la zone propre, remettre ses vêtements de ville.

Ne pas oublier la
décontamination du
matériel





7 – Rappel des règles d'hygiène

- Informer et décrire la procédure de nettoyage des mains
- Ne pas boire manger / fumer dans la zone de travail
- Nettoyer les vêtements : ne pas les ramener chez soi => informer la société de nettoyage de la présence de vêtements « plombés »
- Entretien des bases vie : 1/jour par un salarié sensibilisé au risque plomb. En cas de nettoyage par une entreprise extérieure, le personnel doit être formé du risque plomb.





8 – Gestion des déchets

- Collecte sur le chantier des déchets produits
- Traitement des déchets



Le kit plomb concrètement sur chantier



*Patrick RAVIZZA,
Chef d'entreprise AR Concept*



Le kit plomb : point de vue du Maître d'Œuvre



*Olivier DELALANDE,
Architecte et Coordonnateur SPS
Compagnie des Architectes de
Copropriété (CAC)*



Solutions en termes de formation



Reza HAMY,
GESTES Formation – ERGORYTHME





**Merci de
votre attention**